

## &gt;&gt; Analyse

## &gt;&gt; L'AUTEUR

Michel JEANNEY

Secrétaire général de rédaction de la DV

## « La recherche vétérinaire n'est pas reconnue en France », déplore l'Académie vétérinaire

Dans un rapport et un avis qu'elle vient de rendre publics sur la recherche dans les écoles nationales vétérinaires, l'Académie vétérinaire de France passe en revue les freins au développement de la recherche vétérinaire en France. Elle milite pour un ensemble rénové et prône la création d'un Conseil supérieur chargé de définir une vraie politique scientifique et des moyens adaptés.

« La recherche vétérinaire n'est pas reconnue en France en tant que telle, contrairement à la recherche médicale avec laquelle elle partage cependant connaissances fondamentales et techniques d'investigation », regrette l'Académie vétérinaire de France dans un avis qu'elle vient de rendre public.

### Manque de moyens humains et matériels

Intitulé « Intégration de la recherche effectuée dans les écoles nationales vétérinaires dans un ensemble rénové de la recherche vétérinaire », cet avis se fonde sur un rapport rédigé par la commission Recherche et enseignement de l'académie. Avis et rapport ont été adressés aux ministres chargés de l'agriculture, de la santé et de l'enseignement et de la recherche, avant d'être rendus publics.

Cette absence de reconnaissance de la recherche vétérinaire est à l'origine d'un manque de moyens humains et financiers et d'une insuffisance de ses infrastructures, explique l'académie.

Pour remédier à cette situation, elle émet deux recommandations principales.

L'une d'elles est la création d'un Conseil supérieur de la recherche vétérinaire, qui serait, en autres, chargé de « définir la politique scientifique et les moyens d'une recherche vétérinaire répondant aux besoins et aux attentes de la Nation ».

### « Il n'existe pas de coordination scientifique entre les quatre écoles. »

En effet, souligne l'académie, la recherche vétérinaire est actuellement effectuée dans divers établissements publics ou privés mais aucune instance n'est chargée de sa coordination.

Ce Conseil supérieur serait placé sous la tutelle des ministères chargés de la recherche, de la santé et de l'agriculture et composé d'une douzaine de membres, en majorité vétérinaires, représentant tous les domaines de la recherche vétérinaire.

### Une co-tutelle pour les ENV

La seconde recommandation majeure de l'académie consiste à placer les écoles vétérinaires sous la co-tutelle des ministères chargés de la recherche et de l'agriculture. Les écoles sont en effet

actuellement sous la seule tutelle du ministère de l'Agriculture au travers de la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER), qui « n'a pas défini à ce jour de politique scientifique », déplore l'académie.

### Bénéficiaire d'une plus grande autonomie

La co-tutelle qu'elle préconise permettrait donc aux écoles vétérinaires « de bénéficier des opportunités qu'offrent les évolutions en cours au sein des universités (loi relative aux libertés et responsabilités des universités) ». Elles acquerraient, par ce moyen, « l'autonomie financière et administrative leur permettant de conduire plus aisément leur politique scientifique ».

Selon l'académie, d'autres facteurs concourent au fait que la recherche dans les écoles vétérinaires n'exprime pas tout son potentiel.

Ainsi, l'Inra\* - dont dépendent la majorité des unités mixtes de recherches dans les écoles - a une politique scientifique qui exclut toute recherche chez les animaux de compagnie et les animaux de loisirs.

Autre facteur défavorable, les écoles vétérinaires « n'ont pas su développer les partenariats souhaitables avec d'autres organismes de recherches, tels que l'Inserm ou le CNRS ». De surcroît, souligne-t-elle, « il n'existe pas de coordination scientifique entre les quatre écoles ».

Autre frein identifié : l'intérêt de la recherche vétérinaire et les possibilités de carrières offertes sont insuffisamment valorisés auprès des étudiants.

Pour lever ces obstacles, d'autres recommandations sont émises.

### Susciter des vocations chez les étudiants

Ainsi, l'académie milite pour une vraie coordination scientifique entre les écoles. Elle souhaite que la recherche clinique pluridisciplinaire soit reconnue et soutenue comme l'un des axes majeurs de la recherche vétérinaire. Elle recommande, en outre, que l'évaluation des enseignants-chercheurs prenne en compte tant leur activité de recherche que leurs activités pédagogique et clinique.

Elle invite également à ce que des efforts soient faits pour susciter une vocation de chercheur chez un plus grand nombre d'étudiants vétérinaires.

L'académie prône, enfin, que l'attractivité des écoles vétérinaires soit accrue. Cela passe, selon elle, « par une amélioration de leurs infrastructures, par leur intégration dans un pôle de recherche et d'enseignement supérieur et par le développement de collaborations régionales, nationales et internationales ». ■

\*Inra : Institut national de la recherche agronomique.